

AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

DOCUMENTS à retourner au CD40 Rugby

1./ Le bon vacance départemental

2./ Justificatif de revenus

Pour les allocataires CAF : Photocopie RECTO-VERSO de la **carte d'identité vacances 2020**
OU Attestation de **quotient familial OCTOBRE 2019**

MSA ou AUTRES : **avis d'impôt sur le revenu 2018** (sur les revenus de l'année 2017)
+ **montant de TOUTES les prestations familiales OCTOBRE 2019**

Base montant à 490 € juillet 2020

Quotient familial	Reste à payer par la famille % du prix du séjour	Montant restant à charge par la famille
Q.F. inférieur ou égal à 357 €	15 %	73.50 €
Q.F. de 357,01 € à 449 €	20 %	98.00 €
Q.F. de 449,01 € à 567 €	30 %	147.00 €
Q.F. de 567,01 € à 723 €	42 %	205.80 €
Q.F. de 723,01 € à 820 €	55 %	269.50 €
Q.F. de 820,01 € à 905 €	70 %	343.00 €